

Le vendredi 15 janvier 2021

17650 SAINT DENIS D'OLERON

Les membres du Comité Local des Usagers du Port Plaisance  
L'Association des Pêcheurs d'Antioche  
L'Association des Plaisanciers du Port de Saint Denis d'Oléron  
à  
Monsieur le Maire de Saint Denis, Président du Conseil portuaire,  
copie à : Monsieur l'Adjoint chargé du port,

Objet : Compte-rendu du conseil portuaire du 4 décembre 2020.

Monsieur le Maire,

Le compte-rendu du conseil portuaire du 4 décembre 2020 relate insuffisamment certains avis donnés par les représentants élus du CLUPP et des associations de plaisanciers. Nous souhaiterions que les compléments suivants soient apportés.

Sur l'augmentation des tarifs des emplacements et des services qui a pu être contenue à 1.2% après d'après discussions, nous avons fait valoir que l'inflation des prix en 2020 se situait autour de 0.5%. Certes les finances du port sont contraintes avec les remboursements importants à assurer pendant encore cinq ans, mais ensuite on pourra parler d'opulence budgétaire qui permettra alors d'engager les améliorations portuaires souhaitables. L'augmentation des intérêts de la dette vont augmenter encore pendant deux années, et diminuer ensuite, les plaisanciers sont prêts à faire des efforts pour les compenser mais pas plus.

Normalement cette augmentation des tarifs aurait dû pouvoir s'appuyer sur l'examen du budget qui est en cours d'élaboration en fonction des dépenses nouvelles, en particulier des travaux futurs qui ne nous ont pas été présentés. Cet examen fera l'objet du prochain conseil portuaire comme l'exige le Code des transports, il devra se tenir avant le vote du budget par le Conseil municipal.

Sur le projet d'implantation de structure commerciale sur le terre-plein contigu au ponton escale, nous estimons que nos visiteurs doivent pouvoir continuer à bénéficier d'un séjour au calme après leur navigation, si bien que nous sommes très opposés à cet éventuel projet dont par ailleurs, la rentabilité doit être démontrée.

Sur le projet d'instaurer une sorte de taxe sur la vente des carburants au profit du port, et dans la mesure où elle serait légale, nous les plaisanciers la jugeons de mauvais aloi compte tenu de l'importance de ce poste de dépense pour 80% des usagers du port. Les autorités portuaires et municipales devraient plutôt se féliciter d'avoir l'avantage des tarifs d'une grande enseigne qui participe en outre à la notoriété du port.

vendredi 15 janvier 2021 Courrier au maire Conseil Portuaire du 4 décembre 2020

Sur le projet de la mise en place du « passeport escales », celui-ci n'intéresse pas les plaisanciers dyonisiens et très peu les visiteurs en escale qui bénéficient d'une troisième nuit gratuite. Le paiement de frais fixes et de gestion nous paraît donc injustifié, c'est pourquoi nous ne sommes pas favorables à l'adhésion du port à ce principe, d'autant que le conseil portuaire ne s'est pas prononcé par le vote d'une résolution en ce sens.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos recommandations, nous vous prions monsieur le Maire d'agréer nos respectueuses salutations.

Les Membres du CLUPP :

S. Biteau

JF. Tournade

D. Louis

Le président de L'APPSD

Le président de l'APA

B.Barbier

par délégation JJ Artaud